

LE GÉNOCIDE

AMENDES PRÉVUES PAR LA CONVENTION
DES NATIONS UNIS

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le vendredi 10 juillet, sur la motion de M. Klein tendant à la 2^e lecture du bill n° C-21, concernant le génocide.

M. J. E. Walker (York-Centre): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les députés qui, vendredi dernier, dans un élan inusité, ont donné leur assentiment unanime à la demande du député de Cartier (M. Klein), parrain du bill, tendant à ce que le débat de cette mesure soit remis à la séance d'aujourd'hui, afin de pouvoir y consacrer assez de temps sans risquer de l'étouffer sous un flot de paroles.

Pour qu'il n'y ait aucun doute au sujet des intentions de débattre ce sujet extrêmement important, je tiens, en tant que coparrain du projet de loi, à dire que le leader suppléant de la Chambre proposera une motion tendant à ce que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé en substance au comité permanent des affaires extérieures. Il le proposera avant six heures. Je suis persuadé que tous les députés accepteront cette façon de procéder et permettront de proposer la motion cet après-midi, avant six heures.

Si certains députés—et je suis sûr qu'il y en a—veulent prendre la parole à ce sujet, mais ne peuvent le faire avant six heures aujourd'hui sans étouffer le bill, je crois que leur sens de l'honnêteté leur fera comprendre qu'ils auront toute occasion d'en parler et de réfléchir à ce sujet—je devrais peut-être renverser l'ordre de ces termes—quand le comité des affaires extérieures sera saisi de la question. Mon honorable ami de Cartier (M. Klein), dans le discours rationnel qu'il a prononcé avec tant de calme vendredi, a démontré nettement pourquoi le comité des affaires extérieures est le comité tout désigné pour étudier toute cette question.

Depuis le débat de vendredi dernier, j'ai pris connaissance d'un excellent et profond éditorial traitant de la déclaration prononcée à l'ouverture du débat. Je cite à partir d'une traduction en anglais de l'article intitulé «Le crime de la diffamation», paru dans *Dimanche-Matin*, livraison du 12 juillet 1964:

M. Milton Klein, député libéral et avocat juif de Montréal, a soulevé un des problèmes les plus complexes qui est à la source de tous les maux de notre époque.

M. Klein a dû se rendre compte de toutes les ramifications de la mesure d'initiative parlementaire dont il a saisi ses collègues.

En bref, il s'agit d'insérer dans le Code criminel du Canada des dispositions relatives au génocide (extermination d'un groupe ethnique) et à la diffamation contre des groupes de personnes.

[M. l'Orateur suppléant (M. Batten).]

Ce point touche au nœud du problème puisqu'il tend à éliminer les causes fondamentales du mal qui empoisonne les relations nationales et internationales depuis quelques années.

Sous le couvert de l'idéologie et de la diplomatie, on a créé les situations les plus immorales. On a même grandement collaboré à leur maintien, comme des chancres qui recouvrent un corps en décomposition. Le nationalisme—car nous discutons du fondement des plaintes formulées au nom même de cette doctrine—a posé la haine comme la pierre angulaire de ses allégations et de ses réclamations.

Il n'y a pas longtemps, j'ai lu un texte publicitaire des plus révoltants dans une publication de Montréal. L'auteur possédait-il un sens assez aigu de ses responsabilités pour mesurer la portée de ses paroles?

Certes, les préjugés se sont manifestés de plus d'une façon; depuis que le sentiment anti-britannique s'est développé dans notre pays comme les tentacules d'une pieuvre, on a assisté à la ségrégation des Blancs dans les États du sud des États-Unis, ainsi qu'à des courants de génocide qui ont balayé l'Asie et l'Afrique et qui ont monté les Noirs contre les Blancs. La haine engendre la haine. La diffamation appelle la diffamation, la violence et le massacre d'êtres humains.

Je n'ai pas envisagé le problème comme s'il intéressait uniquement les Juifs de ma circonscription. A mon sens, tous les Canadiens sont visés, quelles que soient leur race ou leurs croyances, car c'est à cause de l'atmosphère actuel de haine et de méfiance qu'on a assassiné feu le président Kennedy.

A mon sens, tous les Canadiens doivent savoir distinguer entre le bien et le mal. Pour ma part, j'estime que la campagne actuelle tendant à provoquer la haine est une très mauvaise chose et je me suis engagé à la combattre dès le début avant qu'elle ait la chance d'en arriver à ses fins et de permettre à des dictateurs en herbe de prendre pied.

Les personnes qui oublient le passé sont souvent obligées de le revivre. Les protagonistes de la suprématie d'une race ou d'un groupe font parfois précéder la terreur physique d'une terreur spirituelle. J'aurais espéré qu'un gouvernement aurait pu soumettre des propositions à cette Chambre, qui aurait rendu inutile un débat sur le bill C-21 visant le génocide.

C'est là une question qui me touche profondément et l'on voudra bien m'excuser d'en parler d'une façon assez violente. Mes observations s'adressent à tous les députés de cette Chambre et aux Canadiens en général. A mon sens, les gouvernements, de quelque palier que ce soit, ont trop attendu pour trouver une solution aux attaques virulentes et intimidantes contre certains groupes de Canadiens. C'est une chose de dire son opinion, mais c'en est une autre d'inciter à la sédition. Les grands juristes de notre pays peuvent sûrement s'attaquer à ce problème et trouver la formule qui pourra assurer la protection et la paix à tous les Canadiens,